

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

Convocation du 16/02/2026

Présents : M BEAUPUY Laurent, BRUNETEAU Karine, CAGNIART Bertrand, GIROU Denise, GOURGUES Dany, LAPARRE Josy, MALANDAIN Mathieu, SAULIERE Fabienne

Excusés : MENEUT Serge, LEPELTIER Anne

Procuration MENEUT Serge procuration à M.CAGNIART

Secrétariat de séance : SAULIERE Fabienne

A 20H 30, le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance en faisant adopter l'ordre du jour.

1) Compte administratif 2025 :

Le Maire analyse les enseignements du compte administratif 2025 :

FONCTIONNEMENT :

A) **Les dépenses** s'élèvent à **207 620.73** contre **200 436.17€** en 2024 ;

- Si les Charges générales ont sensiblement augmenté (+18%) c'est dû pour l'ensemble à une dépense de voirie de 7900€ pour compléter l'opération voirie 2025. Sans cette dépense complémentaire l'augmentation des charges s'élève à 3.6%. Cette augmentation de 3.6% aurait d'ailleurs été largement contenue si nous n'avions pas eu à faire face à une importante fuite d'eau tardivement détectée (2000€ de surfacturation au chapitre 60611).
- Les charges de personnel indiquent à cette année encore une baisse par rapport à 2024 (-4.5%) du fait de la non-reconduction de la prime « pouvoir d'achat » et du changement de chapitre de l'assurance des personnels.
- Enfin pour ce qui concerne les autres charges on observe une quasi stabilité (+1.5%) autour du niveau d'inflation.

B) **Les recettes :**

Les recettes ont à nouveau diminué passant de 302 377€ à 296 566.72€ (soit -2.%), la raison principale étant la perte de 6290€€ sur les droits de mutation (35946€ contre 42236 en 2024) et la baisse de certaines dotations de l'état (fonds de péréquation intercommunale) ou départementale (fonds départemental de la taxe professionnelle).

U total le bilan reste plutôt positif la CAF brute s'élève à 86883€ malgré une perte de 15305€). La CAF nette baisse également (62900 contre 71 314€) mais dans une moindre mesure du fait de la diminution de l'endettement.

INVESTISSEMENT :

- A) Dépenses : Elles s'élèvent à **125 908.48€** dont **74485€** pour la voirie, **10206€** pour l'achat et l'installation de bâches incendie, **23433€** au titre du remboursement du capital des emprunts, **12430€** pour le remplacement des portes de secours de la salle des fêtes et 4352€ de matériel informatique, vitrine et panneaux routiers.
- B) Les recettes : d'un montant de 122 810€ proviennent du FCTVA (11891€) , des excédents de fonctionnement capitalisés (107 242€), 1340€ de subventions du FEC départemental.

En 2026, la commune remboursera en capital prêts :

Logements sociaux 2° série	2012→2026	8115.18 €
Mairie	2012→2026	4574.74 €
Aménagement du bourg	2017- 2036	6471.14 €
Achat tracteur		7251.44 €

SOIT UN TOTAL DE 26 412.5€

Délégué par le Maire, Dany GOURGUES, doyen de l'assistance, soumet au vote le compte administratif pour l'année 2025.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 88 945.99€ pour l'année 2025 et un excédent cumulé de 175 601.27€.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 3097.77 €, le montant cumulé avec le résultat antérieur (pour mémoire – - 108 842.31€) fait apparaître un déficit global de **111 940.08€**.

Compte tenu des restes à réaliser dont le détail est fourni aux conseillers qui s'élèvent à 4000€ en recettes, le besoin de financement réel de la section d'investissement s'élève à 107 940.08€ sera affecté au compte d'investissement 1068, le solde de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 67 661.19 € sera lui affecté au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.

A l'unanimité le conseil municipal adopte le compte administratif 2025 sans réserve.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2) Compte de gestion du comptable du trésor :

De la même façon, le compte de gestion du trésorier public qui constate l'exacte correspondance des chiffres avec le compte administratif est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) Adhésion de la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux :

Le maire expose que la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux par délibération du 26/09/2024 a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat SDE une compétence à la carte :

- La compétence éclairage public des parcs d'activité

Le 7 janvier 2026 le comité syndical du SDE 24 a approuvé l'adhésion de la communauté d'Agglomération du grand Périgueux et le transfert de la compétence EP des parcs d'activité (ZAE) au SDE 24 dans le respect de l'état contradictoire accepté par les deux assemblées.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE 24.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) Report de la mise en place des indemnités de fonction.

La loi du 22 décembre 2025, en visant à renforcer 'attractivité des mandats locaux, augmente les indemnités de fonction des Maires et des adjoints. Ainsi l'indemnité de fonction du maire passe de 24 à 28.1% de l'indice 1028, celle des adjoints de 7% à 10,89%. Considérant que la prochaine assemblée délibérante élue en mars prochain aura à nouveau à se prononcer sur les montants qu'elle souhaite mettre en place, le conseil municipal, après en avoir délibéré propose le maintien des taux actuels jusqu'à la fin du mandat actuel.

POUR : 9 CONTRE : ABSTENTION :

5) Participation complémentaire santé :

Vu l'avis du comité social territorial en date du 27/02/2026 relatif au choix de labélisation et au montant de la participation versée aux agents pour le risque santé, le Maire après concertation avec les agents communaux propose au conseil municipal de retenir la labélisation et de verser une participation financière de 20€ bruts par agents et par mois.

POUR : 9 CONTRE : ABSTENTION :

6) REPRISE DE CONCESSIONS CIMETIERE :

Le Maire rappelle les démarches effectuées pour la reprise de concessions au cimetière :

- Affichage sur le portail du cimetière
- Procès-verbal suite au constat d'abandon de concessions (13 octobre 2014)
- Piquetage sur les tombes sélectionnées (39)
- Parution des démarches au cours dans le bulletin municipal
- Parution sur le site internet de la Mairie
- Courriers aux descendants des personnes identifiées lorsque cela était possible.

Au total, 39 tombes ont été sélectionnées, 28 non identifiées et 10 personnes se sont manifestées. La procédure de reprise a été arrêtée et les panneaux retirés.

7 tombes ont été reprises parmi celles non identifiées et non identifiables après nos recherches et au vu des documents en notre possession.

De même un tombeau non identifié et non identifiable avec les documents en notre possession est désormais destiné à devenir un ossuaire.

Questions diverses :

- Organisation du bureau de vote à l'occasion du 1^{er} tour de l'élection municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

La secrétaire

Le Maire

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'B. ...', is written over a horizontal line. The signature is somewhat stylized and cursive.